

Regroupement des troupeaux dans les alpages à moutons : guide pour une mise en oeuvre durable



Impressum

Editeur AGRIDEA
Avenue des Jordils 1
Case postale 128
CH-1000 Lausanne 6
Tél. 021 619 44 00 / Fax 021 617 02 61
www.agridea.ch

Auteurs Cornel Werder, bureau Alpe
Daniel Mettler, AGRIDEA

Mise en page Petra Tamagni, AGRIDEA

Impression Edy Bridy, AGRIDEA
© AGRIDEA, Octobre 2006

Table des matières

1. Introduction	1
2. Explications et check-list du processus	2
2.1 Entrée en discussion	2
2.2 Obtenir des informations	2
2.3 Rencontre, démarrage, mise en oeuvre	3
2.4 Décision de base	4
2.5 Prise de contact	4
2.6 Groupe de travail	4
2.7 Analyse des alpages	5
2.8 Variantes / stratégie	6
2.8.1 Aspect économique	6
2.8.2 Aspect écologique	6
2.8.3 Aspect social	7
2.9 Plan d'application, businessplan	7
2.10 Décision de mise en oeuvre	7
2.11 Mise en oeuvre	8
2.12 Evaluation / suivi	8
3. Facteurs de réussite des projets de coopération pour la vulgarisation	8
4. Adresses de contact	9
5. Références bibliographiques	9
6. Résumé du processus	10

1. Introduction

L'augmentation des contributions d'estivage, en particulier pour les pâturages à moutons surveillés en permanence par un berger, quelques problèmes liés au système de pacage, ainsi que la présence de grands prédateurs, ont conduit à ce qu'en Suisse, la garde permanente des moutons par un berger dans certains alpages représente une possibilité d'améliorer leur gestion. Pour qu'un alpage puisse être occupé par un troupeau surveillé en permanence par un berger il faut un nombre adapté de têtes de bétail afin que la gestion soit optimale et économiquement saine. Ce but peut être atteint par un regroupement des troupeaux.

Lors du passage d'un système de pacage constitué de multiples petits troupeaux autonomes, à un troupeau surveillé en permanence par un berger, il faut tenir compte des droits et des tâches des acteurs les plus divers du domaine concerné et également de leurs souhaits et de leurs attentes. Le présent guide a été élaboré par le bureau Alpe, sur mandat d'AGRIDEA Lausanne, afin d'offrir aux vulgarisateurs et aux acteurs intéressés une vue d'ensemble de la marche à suivre pour une mise en œuvre durable du regroupement des troupeaux.

Ce travail a été discuté et complété par un groupe d'experts du domaine des alpages.

Ce guide est articulé en deux parties : la première donne une vue d'ensemble de la marche à suivre, depuis la constatation de l'option possible du regroupement des troupeaux sur un alpage donné, jusqu'à la réalisation de la solution trouvée. La deuxième partie explique le schéma de la première partie et propose une check-list des questions qui peuvent surgir au cours du processus de regroupement.

Le guide s'appuie sur les expériences pratiques des regroupements de troupeaux sur les alpages à moutons effectués dans les années 2002 à 2005. Une approche participative constitue la base théorique. Le guide couvre l'évolution possible d'un processus dans un schéma. Pour l'application pratique il peut être suffisant de sauter d'une étape à l'autre ou bien selon les besoins de réaliser seulement quelques aspects du processus modèle.

Comme les acteurs concernés ont des exigences diverses selon les régions, les processus d'application doivent être adaptés aux caractéristiques locales. Il convient en outre de ne pas oublier que les alpages ne peuvent être évalués qu'en été et que chaque société propriétaire a ses propres voies décisionnelles.

2. Explications et check-list du processus

2.1 Entrée en discussion

L'entrée en discussion est le premier pas dans le processus du regroupement des troupeaux. Un processus n'est déclenché que lorsque les personnes concernées prennent spontanément contact avec le canton ou avec la vulgarisation et que les problèmes sont connus.

Quel est le besoin d'action ?

Besoin d'action : Les personnes qui ont le pouvoir décisionnel identifient les problèmes ou les possibilités d'amélioration et désirent apporter des transformations. Il est important que l'impulsion en vue d'un changement provienne des personnes concernées. Ceci est une condition essentielle à la réussite du projet.

- Problèmes rencontrés jusqu'ici dans l'exploitation – obligations légales (Ordonnance sur les contributions d'estivage, surfaces non utilisables comme pâturages, nombre usuel de têtes de bétail).
- Problèmes rencontrés jusqu'ici dans l'exploitation – conflit des acteurs en présence (surveillance de la chasse, tourisme, protection de la nature).
- Protection de la nature, érosion.
- Protection des troupeaux contre la prédation
- Aspects économiques (contributions d'estivage, économies de personnel, etc.).
- Exploitation de pâturages à bovins par des moutons ou de surfaces non (ou plus) utilisées jusqu'ici.
- Santé des animaux.
- Problèmes de personnel.
- Conflits sociaux.
- Autres.

Conditions-cadre légales

Quelles sont les bases légales formant les conditions-cadres ? Quelles sont les possibilités par rapport aux lois et aux ordonnances ? Quelle marge de manœuvre subsiste-t-il pour les participants ?

- Ordonnance sur les contributions d'estivage (subventions, plan d'exploitation).
- Ordonnance sur la gestion des exploitations d'estivage (exigences du plan d'exploitation et des systèmes de pâturages).
- Loi sur la chasse (surveillance du gibier).
- Loi sur les forêts.
- Loi sur la protection de la nature et du patrimoine.

Présentation du plan d'action

Le vulgarisateur établit le plan d'action (processus) du regroupement des troupeaux et le présente à tous les intéressés. En outre, il explique les tâches de ces derniers et du groupe de travail.

2.2 Obtenir des informations

Il s'agit de réunir des informations pour déterminer les caractéristiques des alpages concernés et examiner la faisabilité d'une mise en œuvre réussie. Il faut en particulier définir si le projet est réalisable du point de vue des facteurs techniques des alpages et de leur exploitation. Par facteurs techniques on entend l'exposition, le calendrier de végétation, la distance entre les pâturages, leurs surfaces respectives, les reposoirs nocturnes, l'approvisionnement en eau pour le personnel et pour les animaux ou encore les possibilités d'abri. Des exemples d'autres régions peuvent être utiles dans cette analyse.

Les informations n'ont pas besoin d'être trop détaillées dans cette première phase.

Forme d'organisation

- Qui sont les propriétaires et comment sont-ils organisés ?
- Comment les droits d'usage sont-ils réglementés ?
- Quels sont les avantages et les inconvénients d'un regroupement des troupeaux pour les formes d'organisation existantes ?

Exploitation

- Qui exploite ?
- Comment l'alpage est-il organisé (exploitation propre, fermage, main-d'oeuvre, etc.) ?
- Quelle est la forme d'exploitation (pâturage permanent, pâturage tournant, gardiennage permanente) ?
- A combien s'élève le nombre usuel de têtes de bétail ?
- Quelle est la durée de l'estivage ?
- Quel est le nombre des propriétaires du bétail estivé ?
- Quelle est l'infrastructure de l'exploitation (routes, chemins et bâtiments) ?
- Examiner les possibilités de l'exploitation future (distances entre les pâturages, dimensions des pâturages, reposoirs nocturnes).

Configuration du terrain

- Topographie, exposition.
- Altitude, calendrier de la végétation et période végétative dans les pâturages.
- Surfaces pâturables, pâturables de manière restreinte ou non pâturables (élevées, non élevées, zones protégées).
- Sous-sol géologique (silicate ou calcaire).
- Rendement des pâturages (bon, moyen ou mauvais).

Problèmes existants

Parallèlement aux problèmes prioritaires qui ont mis en évidence le besoin de regroupement des troupeaux, il existe éventuellement d'autres problèmes. Il s'agit de les cerner et de les répartir sur une liste de priorités en fonction de leur importance pour un regroupement réussi.

Autres acteurs

- D'autres acteurs importants devraient-ils être entendus (surveillance de la chasse, protection de la nature, tourisme, autres alpages, etc.) ?
- Existe-t-il des conflits d'usage avec eux ?

Projets réalisés / exemples de cas

- Chercher dans d'autres régions (auprès d'AGRIDEA, services cantonaux de vulgarisation, éventuellement demandes auprès des bureaux de vulgarisation).

2.3 Rencontre, démarrage, mise en oeuvre

Le processus de regroupement des troupeaux débute par une rencontre publique à laquelle sont conviés tous les participants intéressés par le regroupement. Les alpages voisins (moutons et gros bétail) qui ne font pas (encore) partie d'un regroupement devraient aussi être invités afin que d'éventuels alpages supplémentaires, ou toute une région, puissent être intégrés à la planification. L'objectif de la rencontre est d'une part de démontrer à toutes les parties la nécessité d'agir, et d'autre part d'exposer les chances et les risques potentiels ainsi que la faisabilité d'un regroupement dans la région du projet, et ceci à l'aide des informations récoltées et d'exemples de cas.

Liste des objets à traiter

1. Introduction : pourquoi cette rencontre a-t-elle lieu ?
2. Où se situe la nécessité d'agir et quels sont les problèmes des alpages ? Quelles sont les forces et les faiblesses de la forme d'organisation actuelle ? Quelles idées existent déjà ?
3. Exploitation d'alpage, estivage des moutons : chances et risques; conditions-cadres légales.
4. Exemples de regroupements de troupeaux; avantages et inconvénients.
5. Discussion.
6. Autres développements.
7. Divers.

2.4 Décision de base

A ce stade, les responsables suffisamment d'informations à disposition pour pouvoir décider de la faisabilité d'un regroupement des troupeaux et pour décider s'ils souhaitent le réaliser.

2.5 Prise de contact

Après la rencontre initiale, l'initiative d'un lancement effectif du processus doit provenir des personnes concernées. La prise de contact avec le vulgarisateur et la discussion de la suite du processus peuvent déjà avoir lieu lors de la rencontre publique.

2.6 Groupe de travail

Un groupe de travail responsable de la suite du développement est constitué pour mener le projet. Ce groupe doit être représentatif et largement soutenu. Il est formé de représentants des groupes suivants :

- Propriétaires.
- Exploitants / fermiers.
- Vulgarisateurs / modérateurs (idéalement, le vulgarisateur joue en même temps le rôle de médiateur professionnel).
- Eventuellement des bergers.
- Eventuellement les propriétaires du bétail estivé.
- Eventuellement d'autres acteurs (protection de la nature, surveillance de la chasse, tourisme, etc.).

Définition des tâches et de l'organisation du groupe de travail

- Qui fait quoi ?
- Qui est responsable de quoi ?
- Quelles décisions sont nécessaires et quand ?
- Quelle est la durée de chaque étape du processus ?
- Quand le projet doit-il se terminer ?
- Qui est concerné par le projet ?
- Quelle est la manière de communiquer avec les participants ?
- Comment organiser la communication face au public (rapport, etc.) ?
- Qu'est-ce qui peut échouer et comment y remédier ?

Elaboration d'un budget et mise au point du financement

- Quelles sont les différentes dépenses à financer et quel est le budget global ?
- Qui paie quoi ?

Formulation des visions et des objectifs

C'est au plus tard à ce moment-là qu'il faut discuter des visions et des objectifs communs et en dresser un procès-verbal.

Il vaut la peine d'avoir une discussion importante sur la question "que voulons-nous ?" afin de pouvoir élaborer des stratégies consensuelles pour l'avenir.

- Quelle vision indique la voie à suivre pour le projet ?
- Quels sont les différents objectifs que poursuit chacun des acteurs ?
- Quels objectifs communs faut-il poursuivre à l'avenir ?
- Quels sont les objectifs de l'alpage commun par rapport à la durabilité = facteurs de réussite ?
- Les visions et les objectifs sont-ils formulés concrètement de manière à pouvoir être examinés périodiquement ?

2.7 Analyse des alpages

Lorsqu'il est clair qu'il faut envisager un regroupement des troupeaux et que le projet peut être financé, on procède au rassemblement d'informations détaillées sur les différents alpages. Celles-ci sont résumées dans un document et servent de base aux prises de décision. Elles sont également à disposition pour la suite du travail, par exemple pour un plan d'exploitation. Il faut profiter de la saison d'alpage pour la récolte des données dans les alpages. Il faut par la même occasion discuter des chances et des risques, respectivement des conséquences possibles des différents points de ces informations pour le regroupement des troupeaux.

Alpages / pâturages

- Surfaces pâturables.
- Surfaces non pâturables.
- Surfaces partiellement pâturables.
- Surfaces nettes de pâturages.
- Exposition.

- Types de végétation et leur évaluation par rapport à l'exploitation actuelle à venir.
- Rendement des pâturages.
- Distances entre les pâturages.
- Dimensions des pâturages.
- Reposoirs nocturnes.
- Examiner s'il faut intégrer des alpages supplémentaires (régions) / si des surfaces pâturables peuvent être échangées.
- Eau pour les animaux.
- Planifications possibles des pâturages en cas de regroupement des troupeaux.

Infrastructure

- Routes et chemins : Etat des lieux ? Qui est responsable de leur entretien ? Quel est leur état ? Que faut-il investir à plus long terme pour l'accessibilité ?
- Bâtiments : Etat des lieux ? Qui est responsable de leur entretien ? Quel est leur état ? Que faut-il investir dans le futur pour le regroupement des troupeaux ? Qu'advient-il des bâtiments qui ne sont plus utilisés pour l'estivage ? La main-d'œuvre de gardiennage nécessite généralement un hébergement. Le facteur hébergement ne doit pas être sous-évalué dans une mise en oeuvre réussie.

Situation légale

- Analyse détaillée de la situation légale et des droits d'usage.
- Avantages et inconvénients (pierres d'achoppement) de la situation légale et des droits d'usage dans le cas d'un regroupement des troupeaux ?
- Des modifications ou des adaptations de la situation légale peuvent-elles apporter une amélioration à l'exploitation future des alpages ?
- Une modification ou une adaptation de la situation est-elle d'ailleurs réalisable ?

- Quelles sont les conséquences d'un regroupement des troupeaux pour les autres personnes concernées ?

Fermiers, exploitants et bergers

- Quelles informations supplémentaires faut-il obtenir au sujet des fermiers, des exploitants et des bergers ?
- Quelles sont les conséquences, pour ces derniers lors d'un regroupement des troupeaux ?

Propriétaires du bétail estivé et des troupeaux de moutons

- Qui sont les propriétaires du bétail estivé et combien de moutons mènent-ils à l'alpage ?
- Quelle est la composition du troupeau (brebis, agneaux, béliers, coopérative d'alpage avec un bélier) ?
- Y a-t-il eu ou y a-t-il des problèmes de santé dans le troupeau ?
- Avantages et inconvénient d'un regroupement des troupeaux pour les propriétaires du bétail estivé et pour le troupeau de moutons.
- Avis des propriétaires du bétail estivé sur le regroupement des troupeaux.

Finances et coûts

- Comptes et bilan des propriétaires.
- Comptes et comptabilité de l'alpage et bilan des exploitants.
- Analyse des coûts de la comptabilité d'alpage (estivage des animaux, salaire des bergers, frais de vétérinaire, nouveaux investissements, etc.).

Autres acteurs

- Saisir de manière détaillée les problèmes existants lors d'entretiens et de discussions.

- Répertorier les besoins.
- Démontrer les conséquences et les conflits d'usage possibles liés à un regroupement des troupeaux.
- Eventuellement intégrer activement d'autres acteurs (connaissances spécialisées, durabilité et prise de décision).

2.8 Variantes / stratégie

Le groupe de travail élabore différentes variantes pour un regroupement des troupeaux. Il les examine sous l'aspect de la durabilité, des avantages pour les personnes concernées, respectivement pour les autres acteurs, de même que sous l'angle des conflits d'usage potentiels.

Les variantes sont présentées à toutes les personnes impliquées lors d'une rencontre. Après discussion, on décide quelle variante, respectivement quelle stratégie choisir. Le cas échéant, les différentes variantes peuvent être adressées par écrit à tous les acteurs avant la rencontre, afin qu'ils puissent déjà y réfléchir. Il faut également examiner et comparer le degré de durabilité des diverses variantes.

2.8.1 Aspect économique

- Quel résultat économique peut-on viser avec la variante (rendement escompté) ?
- Comment peut-on financer la variante (plan de financement) ?

2.8.2 Aspect écologique

- Quelles sont les incidences de la variante sur la végétation ?
- Quelles sont les surfaces non pâturables et partiellement pâturables ?
- Où se trouvent les surfaces placées sous la protection de la nature ?
- Où trouve-t-on des problèmes d'érosion ?

2.8.3 Aspect social

- Quelles sont les conséquences de la variante pour les propriétaires du bétail estivé ?
- Quelles sont les conséquences de la variante pour les fermiers et les exploitants ?
- Quelles sont les conséquences de la variante pour les bergers ?
- Quel est le degré d'acceptabilité de la variante des autres acteurs ?

2.9 Plan d'application, businessplan

La stratégie choisie est mise en oeuvre par un plan d'application et, si nécessaire, elle est résumée au moyen d'un businessplan. De plus, on élabore les requêtes nécessaires et les contrats-types.

Modifications des bâtiments

- Projet de mesures de construction.
- Lancement d'un appel d'offres.

Organisation

- Adaptations éventuelles de la situation légale (propriétaires, droit d'usage), proposition de réunion, statuts-types.
- Chercher, élire ou désigner les futurs fermiers et exploitants.
- Mettre au point les contrats de fermage et les contrats d'exploitation.

Plan d'exploitation

- Expert indépendant / vulgarisateur pour le plan d'exploitation.
- Informer le canton et demander l'autorisation du plan d'exploitation.
- Etablir le plan d'exploitation à l'aide des informations récoltées.
- Base du plan d'exploitation : "Ordonnance sur la gestion des exploitations d'estivage".

Personnel

- Etablir le profil type des bergers.
- Prendre contact avec des bergers potentiels.
- Elaborer un contrat-type.

Planification du financement et financement

- Calculer différentes variantes des plans de financement et de rendement.
- Planifier le financement de la mise en oeuvre.
- Prendre contact avec des institutions financières (banques, organisations gouvernementales et non gouvernementales).

Horizon temporel

- Quand se prononcera-t-on sur la mise en oeuvre définitive ?
- Quand les différents points seront-ils finalement mis en oeuvre ? Régler d'abord les contrats et organiser l'estivage ensuite.
- Quand aura lieu le premier estivage du troupeau nouvellement constitué ?

2.10 Décision de mise en oeuvre

La décision de mise en oeuvre de la variante choisie est une étape essentielle dans le regroupement des troupeaux. Cette décision doit être prise, selon les cas, au cours d'une réunion des personnes intéressées ou au sein des sociétés jusqu'alors propriétaires.

- Qui a le pouvoir décisionnel ?
- Quand et comment cette décision peut-elle être prise ?
- Y a-t-il de grands changements après une décision de mise en oeuvre ?

2.11 Mise en oeuvre

Phase pilote

Les expériences sont récoltées durant un à trois estivages et de petites améliorations et modifications sont apportées le cas échéant. A cette fin, il suffit d'avoir une charge de 75% à 80% du nombre de têtes effectivement possible. Il est en outre avantageux que la phase pilote soit suivie par un vulgarisateur. Les investissements nécessaires doivent commencer et des plans de détail doivent être élaborés pour les mesures d'ordre architectural.

Ce n'est que lorsqu'une forme d'exploitation satisfaisante a été trouvée que la phase pilote est terminée et que le vulgarisateur se retire. A ce moment-là, l'alpage peut être chargé pleinement.

2.12 Evaluation / suivi

Le début de la "nouvelle" exploitation marque l'application effective de la mise en oeuvre prévue. Le contrôle des objectifs formulés doit être effectué sur un plus long terme. Les aspects économiques fournissent généralement des résultats plus rapidement que les aspects écologiques ou sociaux. Mais un résultat durable n'est possible que lorsque tous les résultats sont positifs pour les trois aspects.

L'évaluation peut être effectuée par les responsables du projet avec ou sans la présence d'autres acteurs. On peut aussi faire appel à un professionnel indépendant afin d'obtenir un jugement neutre. Il serait également souhaitable qu'un tel contrôle puisse faire l'objet d'un suivi scientifique dans une ou plusieurs régions.

3. Facteurs de réussite des projets de coopération pour la vulgarisation

Pour la réussite d'un projet de coopération entre les alpages, il est important également que la vulgarisation tienne compte de différents facteurs de réussite. Il s'agit en particulier d'être conscient que dans le cadre d'un projet de coopération, le traitement adéquat des questions de fond autant que des relations sociales peut jouer un rôle déterminant.

Les facteurs de réussite suivants sont importants pour le processus de vulgarisation :

- Evidence de l'existence d'un besoin d'action.
- Existence d'une disposition à agir.
- Possibilités offertes par des marges de manœuvre.
- Participation active de tous les acteurs à l'analyse et à la recherche de solutions.
- Dialogue ouvert entre tous les intéressés.
- Transparence durant le processus et la prise de décision.
- Consensus pour toutes les décisions importantes.
- Accompagnement indépendant et compétent du processus (vulgarisation / modération).
- Ressources suffisantes (personnel, temps, argent).

4. Adresses de contact

Coordination nationale
Mettler Daniel
AGRIDEA, Jordils 1
CP 128
CH - 1000 Lausanne 6
Tél. : 021 619 44 31
E-mail : daniel.mettler@agridea.ch
www.protectiondestroupeaux.ch

Büro Alpe
Doris & Cornel Werder
Eichholzweg 63
3053 Lätti
Tél : ++41 (0)31 869 44 80
E-mail : info@alpe-beratung.ch
www.alpe-beratung.ch

Ecole d'agriculture du Haut-Valais
Talstrasse 3
3930 Vièges
Tél. : 027 948 08 10
www.lz-visp.ch

Centre de formation et de vulgarisation
agricoles
(LBBZ) Plantahof
CH - 7302 Landquart
Tél. : 081 854 45 45
www.plantahof.ch

Jakob Troxler
Agroscope RAC Changins, Eidgenössische
landwirtschaftliche Forschungsanstalt
CP 1012
1260 Nyon 1
Tél. : 022 363 47 39
E-mail : jakob.troxler@rac.admin.ch
www.racchangins.ch

5. Références bibliographiques

Dorenbos A. 1996 : RAAKS : Gemeinsam das kommunikative Verhalten in sozialen Netzwerken analysieren, bewerten und verbessern. Lindau, 1996.

Rudmann Ch. 2004 : Langfristige Sicherung der Funktion der schweizerischen Alpbetriebe, Diss. ETH Nr. 15680

Werder D. et Weber M. 2000 : Handbuch Käseiberatung. Institut für Agrarwissenschaften zuhänden ZMP (Zentralschweizer Milchproduzenten), 2000.

6. Résumée du processus

Processus	Marche à suivre	Séances / Communication	Participants	Durée
Mise en route du projet	A1 Entrée en discussion	Séance	Exploitants, fermiers, propriétaires, canton, vulgarisateurs – modérateurs	½ journée indépendamment de la saison
	B1 Obtenir des informations	Entretiens et discussion	Exploitants, propriétaires, vulgarisateurs	2-3 jours Avantageux en saison de végétation mais pas indispensable
Information	B2 Rencontre, démarrage, mise en œuvre (kick off)	Rencontre	Toutes les personnes intéressées	½ journée indépendamment de la saison
	C1 Décision de base			
Organisation du projet	D1 Prise de contact	Discussions	Exploitants, fermiers, propriétaires	indépendamment de la saison
	D2 Groupe de travail	Séance	Groupe de travail	1 journée indépendamment de la saison

Processus	Marche à suivre	Séances / Communication	Participants	Durée
Informations détaillées	<ul style="list-style-type: none"> Alpages / pâturages Infrastructure Situation légale Fermiers, exploitants et bergers Propriétaires du bétail estivé et troupeaux de moutons Finances et coûts Alpages voisins (ovins et bovins), région Autres acteurs (protection de la nature, surveillance de la chasse, tourisme, etc.) 	Etablissement d'un document	Groupe de travail	<p>Selon la grandeur des alpages, 3-10 jours par alpage</p> <p>Saison d'alpage et indépendamment de la saison</p>
	<p>F1</p> <p>Variantes / stratégie selon le critère de durabilité</p>	<ul style="list-style-type: none"> Idées Projet Examen de la durabilité Décision 	Etablissement d'un document Séance d'information	Groupe de travail Tous les participants
Choix de la stratégie, plan d'application, mise en oeuvre et contrôle	<p>F2</p> <p>Plan d'application, businessplan</p>	Séance Businessplan	Groupe de travail	4-10 jours indépendamment de la saison
	<p>F3</p> <p>Décision de mise en oeuvre</p>	Séance	Tous les participants	indépendamment de la saison
	<p>F4</p> <p>Mise en oeuvre</p>	<ul style="list-style-type: none"> Ev. planification détaillée Exécution de la phase pilote 	Personnes-relais actives Groupe de travail	Saison et indépendamment de la saison
<p>F5</p> <p>Evaluation / suivi</p>	<ul style="list-style-type: none"> Evaluation et accompagnement de la mise en oeuvre 	Séance Rapport d'évaluation	Groupe de travail	Saison et indépendamment de la saison

